

CHARTRE DU BENEVOLE

PREAMBULE

La mission de l'Association HAMAP-Humanitaire est de permettre à toujours plus d'hommes de femmes et d'enfants d'accéder à l'eau potable et l'assainissement, à l'éducation, à la santé et à la sécurité. Elle a pour objectif d'accompagner et de renforcer ses partenaires locaux depuis leur première formulation de besoins jusqu'à la réalisation de leur projet et sa pérennisation. L'une des vocations de l'association HAMAP-Humanitaire est de favoriser le bénévolat. A cet effet, l'association a choisi une politique vis-à-vis des bénévoles désirant s'investir dans ses activités.

- Elle accueille les bénévoles et les considère comme des collaborateurs,
- Elle les informe sur les finalités de l'Association, les actions passées et en cours, le fonctionnement et la répartition des principales tâches,
- Elle leur confie, en fonction de ses besoins propres, des activités en regard des compétences proposées, de leurs motivations et de leur disponibilité,
- Elle les guide pour une intégration facile dans l'équipe, et les accompagne dans leurs missions en assurant l'adaptation aux tâches confiées par des moyens pertinents, assure leur sécurité et prend les mesures nécessaires d'assurance,
- Elle facilite les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés, et éventuellement les partenaires étrangers,
- Elle fait en sorte d'agrandir le réseau social des bénévoles et leur épanouissement. Un point de situation sera fait périodiquement sur ses activités, les bénéfices de ses actions, les compétences acquises, les éventuelles difficultés, et les évolutions possibles de l'activité.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de préavis raisonnables.

L'ENGAGEMENT DU BENEVOLE

Le bénévole s'engage vis-à-vis des autres bénévoles :

- à respecter la finalité et l'éthique de l'Association, en particulier son caractère apolitique et aconfessionnel, à être porteur de l'image d'HAMAP-Humanitaire,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et ses règles de fonctionnement,
- à exercer son activité dans le respect des convictions et des opinions de chacun,
- à considérer que les bénéficiaires sont au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à leur service, avec tous les égards possibles,
- à coopérer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles, et en particulier avec la personne référent désignée,
- à suivre les actions de formation proposées dans la mesure de ses disponibilités,
- à respecter, dans toute la mesure du possible, un délai de préavis raisonnable pour donner fin à son activité,
- à adhérer à l'association en versant une cotisation annuelle de 30€ (pouvant être défiscalisée) par chèque à l'ordre d'HAMAP-Humanitaire.

**Responsable des bénévoles
de l'ONG HAMAP-Humanitaire**
Daniel PELLOUX

Signature :

